

---

de localités frontalières qui mettent leurs services à la disposition les unes des autres: extinction des incendies, distribution d'eau courante, etc.

Certes, c'est, dans une large mesure, la proximité géographique qui a donné naissance à cette collaboration. La responsabilité de la défense aérienne de l'Amérique du Nord est partagée: elle est confiée à un commandement militaire unifié. Le traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes fut le premier accord international à reconnaître le principe de la responsabilité pour la pollution au delà des frontières nationales. On l'a complété en 1972 par ce qu'on pourrait appeler le plus large accord du monde sur la qualité des eaux. Tant dans le secteur public que privé, tant au niveau de l'activité économique que sociale, dans des domaines aussi disparates que les organisations sportives et les services médicaux d'urgence, il existe une collaboration canado-américaine. Elle crée le meilleur genre de communauté que l'on puisse souhaiter, car elle renforce l'individualité et l'esprit d'initiative de chaque pays.

Le Pacifique, certes, sépare davantage que les Grands lacs ou le Saint-Laurent. Et pourtant, de nos jours, la technique moderne en a pour ainsi dire, réduit les dimensions: Il y a un siècle et demi, le lac Ontario représentait un obstacle plus considérable pour les Canadiens et les Américains. Le principal obstacle qui sépare, aujourd'hui, le Canada et le Japon réside beaucoup moins dans l'immensité du Pacifique-Nord que dans l'indifférence. Tant qu'ils ne comprendront pas les avantages d'une meilleure coopération, nos deux pays ne pourront pas tirer pleinement parti de leur propre potentiel. Tant qu'ils n'auront pas parfaitement pris conscience de la rapidité de l'évolution, et de la nécessité de prendre des décisions et de faire preuve d'imagination, ils compromettront - à l'heure de vérité - leurs chances mutuelles de bénéfice.

Les Japonais et les Canadiens se connaissent de longue date mais, jusqu'à présent, il y aura eu entre eux plus de curiosité polie que d'intérêt éclairé. La première ambassade du Canada au Japon, créée à Tokyo en 1929, n'était que la quatrième des missions diplomatiques canadiennes.

Un demi-siècle plus tard, on peut dire que seules les vingt dernières années ont réellement répondu aux espoirs que nous nourrissions, j'ai tout lieu de croire, de part et d'autre. Je pense qu'il y eut, tout d'abord, déception des deux côtés. Toutefois, ces dernières années, il a bien fallu que les relations canado-japonaises se resserrent. Le Japon est devenu le deuxième partenaire commercial du Canada. (Nos échanges annuels se chiffrent aujourd'hui à

---